

UNIVERSITE PANTHEON-SORBONNE

DEA DE DROITS ANGLAIS  
ET NORD-AMERICAINS DES AFFAIRES

**EPISTEMOLOGIE JURIDIQUE COMPAREE**

Cours de M. Legrand

EXAMEN D'ADMISSIBILITE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2001-2002

Tous documents autorisés

Sous forme de dissertation n'excédant impérativement pas 2,500 mots, veuillez expliquer dans quelle mesure la notion de « spécificité juridique anglaise » (ou d'« anglicité juridique ») vous paraît fondée à la lumière des extraits de la décision *Director General of Fair Trading v. First National Bank plc*, [2001] 3 W.L.R. 1297 (H.L.) ci-joints.

UNIVERSITE PANTHEON-SORBONNE

DEA DE DROITS ANGLAIS  
ET NORD-AMERICAINS DES AFFAIRES

**EPISTEMOLOGIE JURIDIQUE COMPAREE**

Cours de M. Legrand

EXAMEN D'ADMISSIBILITE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2002-2003

Tous documents autorisés

Sous forme de dissertation n'excédant impérativement pas 2,500 mots, veuillez discuter de manière personnelle et critique la citation qui suit :

« [The problem to which a single judgment may give rise is that the lower courts] treat the words of the single judgment [...] almost as if they were the words of a statute » (*The Hannah Blumenthal* [1983], C.A., *per* Lord Denning M.R.).

UNIVERSITE PANTHEON-SORBONNE

DEA DE DROITS ANGLAIS  
ET NORD-AMERICAINS DES AFFAIRES

## EPISTEMOLOGIE JURIDIQUE COMPAREE

Cours de M. Legrand

EXAMEN D'ADMISSIBILITE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2003-2004

Tous documents autorisés

Votre essai ne doit **impérativement** pas comporter plus de 12,000 signes (ce qui équivaut environ à cinq pages dactylographiées à double interligne).

### Question

Soit cette réflexion de Thomas Mann : « De la différence naît la comparaison, la comparaison provoque l'inquiétude, l'inquiétude suscite l'étonnement, l'étonnement entraîne l'émerveillement et l'émerveillement le désir d'échange ».<sup>1</sup> La comparaison, *dans sa démarche même*, poursuit l'objectif de faire ressortir le divers dans le droit et de justifier ce divers; dès lors, elle contribue à l'épuisement de la notion (aporétique) d'universalité. Le comparatiste est trop sensible à la qualité *singulière* de chaque manifestation de droit pour accepter qu'on le réduise, à la faveur d'équations aisées, à sa ressemblance avec une autre manifestation de droit qui interviendrait ailleurs. Aux yeux du comparatiste, la différence n'est pas indifférente et le divers est autre chose qu'un divertissement. Aussi souhaite-t-il inscrire la comparaison *dans la différence*. La conscience de l'altérité figure donc au premier plan dans toute théorie et dans toute pratique de la comparaison. Il incombe au comparatiste, lui qui recherche le pourquoi des droits et de leurs particularités, de proclamer que les gains réalisés par l'avènement d'un marché commun, par exemple, ne doivent pas s'obtenir au prix de la dislocation de communautés et de la remise en cause du sentiment d'identité

---

<sup>1</sup>Thomas MANN, *Les têtes interverties* [« Die vertauschten Köpfe »], trad. par Louise SERVICEN, Paris, Albin Michel, 1949 [1940], p. 9 [« *Verschiedenheit schafft Vergleichung, Vergleichung schafft Unruhe, Unruhe schafft Verwunderung, Verwunderung schafft Bewunderung, Bewunderung aber Verlangen nach Austausch und Vereinigung* »].

et d'appartenance des individus, lequel est inévitablement assujéti aux repères symboliques qui, inscrits dans un cadre culturel signifiant, valident des vies. Ainsi, le triomphe de la langue instrumentale et de la pensée calculatrice, de la positivité, ne peut justifier la confiscation de l'identité de l'individu — et notamment de son identité juridique inscrite dans une tradition — qui priverait celui-ci de possibilités d'équilibration inconsciente et imaginaire à mesure que se dérobe sa réalité signifiante. (Dire qu'il existe deux traditions juridiques en Europe — l'une romaniste, nomothétique, et l'autre de *common law*, idiographique, enthymémique et antirrhétique — qui animent de manière souterraine, inconsciente, les attitudes décisives des individus dans l'organisation juridique de leur société ne signifie pas qu'il ne faille pas croire à la singularité des personnes. Certes, le droit — d'autres phénomènes aussi — se distingue par sa participation à une tradition qui constitue un horizon, c'est-à-dire une structure pré-individuelle métastable intériorisée, structurée et *structurante* au sens où elle devient une disposition mentale, une disposition profonde qui oriente le rapport à soi. Dès lors, chaque individu dans le droit est marqué par une socialisation qui fait qu'il n'est pas complètement maître de sa pensée et de ses actions. Il n'y a tout de même pas lieu d'assigner à la tradition juridique la force d'un déterminant unique des comportements. Il n'en demeure pas moins que, parmi d'autres facteurs de socialisation, la conception du droit élaborée par une tradition juridique laisse son empreinte sur tous: elle agit comme le ressort caché de l'action. Elle influence, en ses pesanteurs historiques, les psychismes et les conduites. Elle limite les capacités de parole, d'invention et de résistance de l'individu. Ainsi, les rapports de l'individu à la tradition sont moins évitables et, dès lors, plus troublants qu'on ne pense. Un juriste — un juriste français, par exemple — n'est pas libre de penser ce qu'il veut.) Le comparatiste doit réhabiliter la tradition, qui ne s'épuise jamais dans ce que l'on connaît, comme processus de conditionnement intellectuel historique. Il doit éviter de voiler la tension entre la tradition et le soi par des nivellements précipités. C'est la tradition — notre communauté historique, notre demeure — qui forme l'arrière-plan et donc la condition de possibilité du connaître du juriste, de ses jugements de valeur et de ses opinions critiques. Quel avenir, donc, pour la spécificité de la tradition de *common law* dans l'Europe communautaire ?

•

UNIVERSITE PANTHEON-SORBONNE

DEA DE DROITS ANGLAIS  
ET NORD-AMERICAINS DES AFFAIRES

**EPISTEMOLOGIE JURIDIQUE COMPAREE**

Cours de M. Legrand

EXAMEN D'ADMISSIBILITE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2004-2005

Tous documents autorisés

Veillez rédiger une réflexion personnelle et critique ayant pour objet l'affirmation qui suit proposée par M. le juge Antonin Scalia, de la Cour suprême des États-Unis :

« A mon avis, des documents juridiques étrangers ne peuvent *jamais* être pertinents relativement à une interprétation — à la *signification* — de la Constitution des États-Unis ». [« *It is my view that foreign legal materials can never be relevant to an interpretation of — to the meaning of — the U.S. Constitution* »].

[Antonin Scalia, « Foreign Authority in the Federal Courts », 98 American Society of International Law Proceedings 305, p. 307 (2004) (c'est l'auteur qui souligne)].

UNIVERSITE PANTHEON-SORBONNE

M2 DE DROITS ANGLAIS  
ET NORD-AMERICAINS DES AFFAIRES

**EPISTEMOLOGIE JURIDIQUE COMPAREE I et II**

Cours de M. Legrand

EXAMEN TERMINAL

ANNEE UNIVERSITAIRE 2005-2006

Tous documents autorisés

Veillez rédiger une réflexion personnelle et critique ayant pour objet l'affirmation qui suit proposée par M. le professeur Michel Lasser, de la « Cornell Law School », au terme d'une réflexion approfondie qu'il consacre au raisonnement judiciaire.

« Les signes de la décision technocratique ne se manifestent *pas* dans le cadre bureaucratique reclus d'une élite française de juges spécialisés, mais bien dans le milieu facilement accessible et en apparence transparent du juge généraliste de *common law* » [« *the signs of technocratic decision-making appear not in the sheltered administrative setting of the elite French judicial experts, but in the readily accessible and seemingly transparent context of the generalist (...) common law judge* »].

UNIVERSITE PANTHEON-SORBONNE

M2 DE DROITS ANGLAIS  
ET NORD-AMERICAINS DES AFFAIRES

**EPISTEMOLOGIE JURIDIQUE COMPAREE I et II**

Cours de M. Legrand

EXAMEN TERMINAL

ANNEE UNIVERSITAIRE 2006-2007

Tous documents autorisés

Veillez rédiger une réflexion personnelle et critique relativement à la problématique qui suit.

Dans les traités de rhétorique (*eloquentia*) et de logique (*logica*) parus à la Renaissance, la rhétorique est représentée par une main ouverte et la logique par un poing fermé — métaphore empruntée à Zénon et parvenue jusqu'à nous par l'entremise de Cicéron et Quintilien. Dans quelle mesure cette métaphore permet-elle de fonder une épistémologie juridique comparée se donnant pour objet les droits français et anglais contemporains ?

UNIVERSITE PANTHEON-SORBONNE

M2 DE DROITS ANGLAIS  
ET NORD-AMERICAINS DES AFFAIRES

**EPISTEMOLOGIE JURIDIQUE COMPAREE I et II**

Cours de M. Legrand

EXAMEN TERMINAL

ANNEE UNIVERSITAIRE 2007-2008

Tous documents autorisés

Veillez rédiger une réflexion comparative personnelle et critique relativement à la citation qui suit. Vous êtes convié à renvoyer de manière soutenue aux documents pertinents du polycopié.

« Je puis protester de bonne foi, que comme les Mathématiciens, en examinant les Figures, font abstraction des Corps qu'elles modifient, j'ai aussi, en expliquant le Droit, détourné mes pensées de la considération de tout fait particulier » : Grotius [Hugo de Groot], *Le droit de la guerre et de la paix*, trad. par Jean Barbeyrac, vol. I, Amsterdam, Pierre de Coup, 1724, disc. prélim., § 60 [1625].

UNIVERSITE PANTHEON-SORBONNE

M2R DE DROITS ANGLAIS  
ET NORD-AMERICAINS DES AFFAIRES

**EPISTEMOLOGIE JURIDIQUE COMPAREE I et II**

Cours de M. Legrand

EXAMEN TERMINAL

ANNEE UNIVERSITAIRE 2008-2009

Tous documents autorisés

Veillez rédiger une réflexion comparative personnelle et critique relativement à la citation qui suit. Vous êtes convié à renvoyer de manière soutenue aux documents pertinents du photocopié.

« *Le common law refuse l'apaisement* ».

UNIVERSITE PANTHEON-SORBONNE  
M2R DE DROITS ANGLAIS  
ET NORD-AMERICAINS DES AFFAIRES

**EPISTEMOLOGIE JURIDIQUE COMPAREE I et II**

Cours de M. Legrand

EXAMEN TERMINAL

ANNEE UNIVERSITAIRE 2009-2010

Tous documents autorisés

Veillez rédiger une réflexion comparative personnelle et critique relativement à la citation qui suit tirée d'un ouvrage du philosophe allemand G.W.F. Hegel et re-présentée ici dans la traduction française de Jean Gibelin. Vous êtes requis, à l'appui de votre propos, de renvoyer de manière soutenue aux documents pertinents du polycopié.

« [Le *common law*] a le sentiment de la liberté dans le particulier ».

Ecole de droit de la Sorbonne

Master  
« Droits anglais et nord-américains des affaires »

Epistémologie juridique comparée (I et II)

Cours de M. Legrand

Examen terminal en trois heures de mai/juin 2011

Documents autorisés

Tous les documents sont autorisés.

Sujet

A la lumière du cours et des lectures portées au plan de cours, veuillez, au moyen d'une réflexion **personnelle et critique** renvoyant **de manière soutenue** aux documents pertinents du polycopié, proposer votre réaction au texte qui suit:

« L'esprit de système est un manque de probité ».

« System-mindedness is a lack of probity ».

— Friedrich NIETZSCHE, *Crépuscule des idoles*, trad. par Jean-Claude HEMERY, Paris, Gallimard, 1974, p. 15 [1889]. Pour la version originale, voir *Götzen-Dämmerung*, dans *Kritische Studienausgabe [KSA]*, sous la dir. de Giorgio COLLI et Mazzino MONTINARI, t. VI, Berlin, W. de Gruyter, 1988, p. 63 [« *Der Wille zum System ist ein Mangel an Rechtschaffenheit* »].

Ecole de droit de la Sorbonne

Master  
« Droits anglais et nord-américains des affaires »

Epistémologie juridique comparée (I et II)

Cours de M. Legrand

Examen terminal 2011-2012

Documents autorisés

Tous les documents sont autorisés.

Sujet

A la lumière du cours et des lectures portées au plan de cours, veuillez, en français ou en anglais, au moyen d'une réflexion **personnelle et critique** renvoyant **de manière soutenue** aux documents pertinents du polycopié (y compris les lectures additionnelles obligatoires), proposer, en 3 000 mots, votre réaction à l'un, et à l'un seulement, des deux textes ci-dessous. Votre devoir est à rendre par la voie électronique à l'adresse <pierre\_legrand@mac.com> au plus tard le dimanche, 5 février 2012 à 22h00 (heure de Paris). Tout retard sera pénalisé à la discrétion du correcteur. La note obtenue vaudra à la fois pour le cours « Epistémologie juridique comparée I » et pour le cours « Epistémologie juridique comparée II ».

« English law seems doomed to eternal intellectual incoherence ».

[« Le droit anglais semble condamné à l'incohérence intellectuelle éternelle ».]

— Bernard RUDDEN,  
professeur émérite de droit comparé  
à l'université d'Oxford

« [A]ny common-law rule is tentative, remaining continuously open to defeat in a particular case or subject to modification as new situations arise ».

[« Toute règle de *common law* est provisoire, restant continuellement ouverte au rejet dans une affaire donnée ou sujette à modification comme surviennent de nouvelles situations ».]

— Frederick SCHAUER,  
professeur  
à la Virginia Law School

Ecole de droit de la Sorbonne

Master  
«Droits anglais et nord-américains des affaires»

Epistémologie juridique comparée (I et II)

Cours de M. Legrand

Examen terminal 2012-2013

Documents autorisés

Tous les documents sont autorisés.

Sujet

A la lumière du cours et des lectures portées au plan de cours, veuillez, en français ou en anglais, au moyen d'une réflexion **personnelle et critique** renvoyant **de manière soutenue** aux documents pertinents du polycopié (y compris les lectures additionnelles obligatoires), proposer, en 3 000 mots, votre réaction à l'un, et à l'un seulement, des deux textes ci-dessous. Votre devoir est à rendre par la voie électronique à l'adresse <pierre\_legrand@mac.com> au plus tard le mardi, 15 janvier 2013 à 17h00 (heure de Paris). Tout retard sera pénalisé à la discrétion du correcteur. La note obtenue vaudra à la fois pour le cours «Epistémologie juridique comparée I» et pour le cours «Epistémologie juridique comparée II».

**Question 1**

«Chaque cas est autre, chaque décision est différente et requiert une interprétation absolument unique, qu'aucune règle existante et codée ne peut ni ne doit absolument garantir».

[«Each case is other, each decision is different and requires an absolutely unique interpretation, which no existing, coded rule can or ought to guarantee absolutely.»]

—Jacques Derrida, "Force of Law: The 'Mystical Foundation of Authority'", trad. par Mary Quaintance, (1990) 11 *Cardozo Law Review* 919, pp. 960-61. Le texte original français et la traduction anglaise sont publiés en regard. [The French original and English translation are published side-by-side.]

**Question 2**

«Ce que je prétends, c'est qu'une entité interprétative, investie de desseins et de préoccupations, se trouve, en raison de son fonctionnement même, à déterminer ce qui compte au titre des faits devant être considérés».

[«What I am suggesting is that an interpreting entity, endowed with purposes and concerns, is, by virtue of its very operation, determining what counts as the facts to be observed.»]

—Stanley Fish, *Is There a Text in This Class?*, Cambridge, Harvard University Press, 1980, p. 8.

Ecole de droit de la Sorbonne

Master  
«Droits anglais et nord-américains des affaires»

Epistémologie juridique comparée (I et II)

Cours de M. Legrand

Examen terminal 2013-2014

Documents autorisés

Tous les documents sont autorisés.

Sujet

A la lumière du cours et des lectures portées au plan de cours, veuillez, en français ou en anglais, au moyen d'une réflexion **personnelle et critique** renvoyant **de manière soutenue** aux documents pertinents du polycopié (y compris les lectures additionnelles obligatoires), proposer, en 3 000 mots, votre réaction au texte ci-dessous. Votre devoir est à rendre par la voie électronique à l'adresse < pierre\_legrand@mac.com > au plus tard le mardi, 14 janvier 2014 à 18h00 (heure de Paris). Tout retard sera pénalisé à la discrétion du correcteur. La note obtenue vaudra à la fois pour le cours «Epistémologie juridique comparée I» et pour le cours «Epistémologie juridique comparée II».

«La logique est une servante du droit, non pas sa maîtresse».

«*Logic is a handmaid of the law, not her mistress*».

—Lord Simon, dans *Rugby Joint Water-Board v. Shaw-Fox*, [1973] A.C. 202 (H.L.), p. 228.

Ecole de droit de la Sorbonne

Master  
«Droits anglais et nord-américains des affaires»

Epistémologie juridique comparée (I et II)

Cours de M. Legrand

Examen terminal 2014-2015

Documents autorisés

Tous les documents sont autorisés.

Sujet

A la lumière du cours et des lectures portées au plan de cours, veuillez, en français ou en anglais, au moyen d'une réflexion **personnelle et critique** renvoyant **de manière soutenue** aux documents pertinents du polycopié (y compris les lectures additionnelles obligatoires), proposer, en 3 000 mots, votre réaction au texte ci-dessous. Votre devoir est à rendre par la voie électronique à l'adresse < pierre\_legrand@mac.com > au plus tard le lundi, 19 janvier 2015 à 18h00 (heure de Paris) en extension .doc, .docx ou pdf uniquement. Tout retard sera pénalisé à la discrétion du correcteur. La note obtenue vaudra à la fois pour le cours «Epistémologie juridique comparée I» et pour le cours «Epistémologie juridique comparée II».

«Le discours normatif se situe sur le terrain volatil de l'engagement politique».

*«Normative discourse takes place on the volatile terrain of engaged politics».*

—Allan C. HUTCHINSON, *The Province of Jurisprudence Democratized* (Oxford: Oxford University Press, 2009), p. 142.

Ecole de droit de la Sorbonne  
Master  
«Droits anglais et nord-américains des affaires»

Epistémologie juridique comparée (I et II)

Cours de M. Legrand

Examen terminal 2015-2016

Documents autorisés

Tous les documents sont autorisés.

Sujet

A la lumière du cours et des lectures portées au plan de cours, veuillez, en français ou en anglais, au moyen d'une réflexion **personnelle et critique** renvoyant **de manière soutenue** aux documents pertinents du cours (y compris les lectures additionnelles obligatoires), proposer, en 3 000 mots, votre réaction au texte ci-dessous. Votre devoir est à rendre par la voie électronique à l'adresse <pierre\_legrand@mac.com> au plus tard le vendredi, 15 janvier 2016 à 17h00 (heure de Paris) **en extension .doc, .docx ou pdf uniquement**. Tout retard sera pénalisé à la discrétion du correcteur. La note obtenue vaudra à la fois pour le cours «Epistémologie juridique comparée I» et pour le cours «Epistémologie juridique comparée II».

«L'interprétation n'est pas l'art d'expliquer mais l'art d'édifier».

«*Interpretation is not the art of construing but the art of constructing*».

—Stanley FISH, *Is There a Text in This Class?*  
(Cambridge, MA: Harvard University Press, 1980),  
p. 327.

Ecole de droit de la Sorbonne  
Master  
«Droits anglais et nord-américains des affaires»

Epistémologie juridique comparée

Cours de M. Legrand

Examen terminal 2016-2017

Documents autorisés

Tous les documents sont autorisés.

Sujet

A la lumière du cours et des lectures portées au plan de cours, veuillez, en français ou en anglais, au moyen d'une réflexion **personnelle et critique** renvoyant **de manière soutenue** aux documents pertinents du cours (y compris, le cas échéant, les lectures complémentaires optionnelles), proposer, en 3 000 mots, votre réaction au texte ci-dessous. Votre devoir est à rendre par la voie électronique à l'adresse < pierre\_legrand@mac.com > au plus tard le vendredi, 16 décembre 2016 à 18h00 (heure de Paris) **en extension .doc, .docx ou pdf uniquement**. Tout retard ou dérogation sera pénalisé à la discrétion du correcteur. La note obtenue vaudra pour l'ensemble du cours «Epistémologie juridique comparée».

«Si les juges ne pensent pas plus loin que d'atteindre à la justice dans le litige [qui se trouve] présentement entre leurs mains, le droit devient sujet à des préférences personnelles et dès lors envoilé de doute».

*«If judges think no further ahead than achieving justice in the dispute now at hand, the law becomes subject to personal preferences and hence shrouded in doubt».*

—Antonin SCALIA et Bryan A. GARNER, *Reading Law* (St Paul, MN: West, 2012), p. 348.

Ecole de droit de la Sorbonne  
Master  
«Droits anglais et nord-américains des affaires»

Epistémologie juridique comparée

Cours de M. Legrand

Examen terminal 2017-2018

Documents autorisés

Tous les documents sont autorisés.

Sujet

A la lumière du cours et des lectures portées au plan de cours, veuillez, en français ou en anglais, au moyen d'une réflexion **personnelle et critique** renvoyant **de manière soutenue** aux documents pertinents du cours (y compris, le cas échéant, les lectures complémentaires optionnelles), proposer, en 3 000 mots, votre réaction au texte ci-dessous. Votre devoir est à rendre par la voie électronique à l'adresse < pierre\_legrand@mac.com > au plus tard le vendredi, 15 décembre 2017 à 18h00 (heure de Paris) **en extension .doc, .docx ou pdf uniquement**. Tout retard ou dérogation sera pénalisé à la discrétion du correcteur. La note obtenue vaudra pour l'ensemble du cours «Epistémologie juridique comparée».

«[L]es opinions judiciaires ne sont pas pleinement candides. Elles se lisent dans le langage de la motivation ou de la contrainte fondée sur le droit ou la règle, mais leur but est de fournir un soutien ou une justification à des décisions prises pour d'autres raisons».

*«[J]udicial opinions are not fully candid. They read in the language of legal or rule-based motivation or compulsion, but their goal is to provide support or justification for decisions reached for different reasons».*

—Frederick SCHAUER, *Thinking Like a Lawyer* (Harvard University Press, 2009), p. 348.